

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Organe du parti ouvrier suisse

Réclames : 30 centimes

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Septième année. — N° 57

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 19 mai 1896

Grand-Consail

Séance du lundi 18 mai.

M. Ed. Perrochet lit un éloge de M. Aug. Cornaz. La dernière heure de ses fonctions de Président lui impose une douloureuse mission qu'il remplit sans arrière pensée. Il sait gré à M. Cornaz d'avoir proposé que la nouvelle loi électorale fût mise à l'essai pendant une période de trois ans et d'avoir facilité ainsi l'introduction de la représentation proportionnelle.

L'orateur rend hommage à l'entière franchise du défunt, à ses qualités d'orateur, à sa puissance de travail. Parmi ses œuvres, il cite surtout le Code de procédure pénale et surtout le Code pénal qu'il loue sans réserve comme une œuvre aussi parfaite qu'œuvre humaine peut l'être.

M. Ed. Perrochet rappelle des souvenirs d'enfance. Il fut camarade d'études à Stuttgart avec le disparu et tout en reconnaissant qu'ils furent antagonistes souvent, ils avaient gardé l'un pour l'autre des sentiments d'amitié réciproque.

M. Perrochet cite entre autres ce fait :

Au cours d'une visite, me passant le bras amicalement autour du cou, Cornaz me dit :

— Combien nous fûmes autrefois divisés, combien nous nous sommes combattus... et aujourd'hui nous pouvons travailler en commun au bien de la patrie.

L'orateur désire que ces sentiments de tolérance soient désormais notre règle de conduite à tous.

Le Bureau du Grand Conseil a adressé une couronne à la famille, couronne qui a été déposée sur le cercueil du défunt.

Le Grand Conseil unanime se lève pour honorer la mémoire de Cornaz.

Sur la proposition de M. F. Soguel le Grand Conseil, avant de procéder aux diverses nominations à l'ordre du jour, suspend sa séance pendant une demi-heure.

M. Martin est élu président par 75 suffrages ; M. Pettavel, 1er vice-président ; M. Eugène Borel, 2me vice-président par 56 suffrages. Le Dr Coullery en a obtenu 13.

MM. Ch. Perret et Adrien Robert sont nommés secrétaires. Les quatre questeurs précédents sont réélus ce sont MM. Ducommun, Steiner, Ch. Dar-del et notre collègue L. Ulrich.

Le nouveau Bureau entre en fonctions et M. L. Martin, nouveau président, prononce un petit speech de remerciement. Courtes, simples et bonnes paroles.

Le Président donne lecture d'une lettre de démission de notre collègue Camille Calame qui ne peut plus siéger, vu son transfert de domicile à Bienne.

Le Comité pour le relèvement moral (section des dames de la Chaux-de-Fonds) annonce qu'elle a réuni en brochure distribuée à tous les députés divers articles concernant la recherche en paternité et lui demande de prendre en considération sa pétition.

M. Petitpierre-Steiger, conseiller d'Etat rapporte sur une pétition de la société cantonale de tir demandant un subside fixe de 1 fr. 50 par tireur. Le Conseil d'Etat a calculé que 5623 tireurs à 1 fr. 50 font 8,434 fr. 50. Il ne donne pas satisfaction à cette pétition et n'accorde que 1 fr. par homme.

MM. Monnier et Arnold Robert sont élus députés au Conseil des Etats. Les autres nominations sont renvoyées au lendemain.

Il est fait lecture d'un certain nombre de rapports puis d'une demande en grâce de Dominique Jemmini, qui réclame une déduction de 55 jours de prison subis préventivement.

Le président du tribunal de la Chaux-de-Fonds ayant déclaré que ce n'est pas à la suite d'une erreur, comme le détenu l'indique, mais le sachant et le voulant, qu'il n'a déduit qu'un mois de préventive, estimant que l'accusé n'avait pas fait des aveux complets. Le Conseil propose de rejeter cette demande. Renvoi à la commission des pétitions.

Le Conseil d'Etat propose une allocation de 500 fr. pour la 10^e fête cantonale de gymnastique qui sera célébrée au Locle les 18, 19 et 20 juillet 1896. Accordé.

M. Petitpierre-Steiger lit un rapport sur une pension de 8,000 fr. à accorder à la veuve d'Auguste Bovet, intendant de l'arsenal militaire.

On discute le projet de loi sur l'enseignement supérieur, après lecture du rapport faite par M. Eug. Borel. M. Beck demande des explications au sujet de l'admission à l'Académie. Est-il bien entendu que les élèves sortant des écoles secondaires pourront entrer à l'Académie. Il est nécessaire que ce point soit bien fixé ; on fait des efforts pour faciliter l'entrée des étrangers à l'Académie ; il faut aussi faciliter cette admission aux nationaux.

La loi est discutée article par article. La commission ne lui a fait subir que de très légers changements.

L. Amiel demande que la durée de l'école normale soit de trois ans obligatoirement. On se plaint que les institutrices et les institutrices sont trop jeunes au moment où ils viennent de passer leurs examens. Les cours d'études sont beaucoup plus chargés à l'école normale qu'au gymnase littéraire ou scientifique.

M. Eug. Borel répond que l'art. 11 répond à cette demande en une certaine mesure et M. Clerc dit qu'il ne demanderait pas mieux, mais qu'il s'agit d'une question budgétaire. A quoi, après avoir constaté que sa proposition n'a été accueillie par aucune opposition, L. Amiel dit qu'il la retire, quitte à la reprendre par voie de motion, si le Conseil d'Etat n'y fait pas droit.

A l'art. 23, M. Clerc donne une interprétation sur le terme d'écoles réales :

ce sont des écoles de cantons voisins dans lesquelles — comme à l'école secondaire de la Chaux-de-Fonds — il y a quatre années d'études. Les élèves de l'école secondaire de la Chaux-de-Fonds seront donc assimilés à ceux sortant des écoles réales et pourront entrer à l'Académie au même titre.

M. J. P. Jeanneret demande que le terme de personnalité morale appliqué à l'Académie soit remplacé par celui de personnalité civile (prière au typo... de ne pas écrire *si vile*) qui est l'expression juridique. Admis.

Avant l'adoption de la loi, M. Nelson Couvert propose de revenir sur l'article 28 et demande qu'on facilite l'accès de l'Académie aux élèves de nos écoles secondaires. La proposition de M. Couvert est combattue par M. Clerc et par M. le rapporteur. C'est dans la loi sur l'enseignement secondaire qu'une semblable disposition trouvera sa place.

M. Beck désire que dans tous les cas les élèves de nos établissements secondaires ne soient pas placés en rang inférieur à ceux sortant des écoles secondaires des cantons voisins.

La séance est levée à 7 heures moins vingt minutes.

En matière de travail, la corrélation s'impose entre la qualité et la quantité. Sa durée doit varier avec les conditions professionnelles. Pour être bien adapté à l'inégalité, qu'impose la nature même des choses, la loi doit être inégale, au lieu d'être égale pour tous.

Paul Brousse.

Exposition nationale suisse de Genève

Pour être agréable à nos lecteurs désirant visiter l'exposition nationale et leur fournir les moyens d'y circuler le plus facilement possible, nous leur donnons, d'après un correspondant du *Démocrate*, une vue d'ensemble, en quelque sorte à vol d'oiseau, de l'exposition nationale. Par ce moyen, ils pourront se faire une idée des merveilles qui attirent le visiteur :

L'entrée principale est celle du Rond-point de Plainpalais ; depuis la gare suisse de Cornavin, un tramway électrique y conduit directement. Nous supposons que nous avons notre billet de chemin de fer en poche, car il nous donne droit d'entrée gratuite ; sinon, le prendre au kiosque près de la porte principale.

Nous pénétrons donc par un couloir monumental ; à gauche et à droite des 22 pylones aux couleurs de chaque canton ; en face de nous, le jet d'eau et dans le fond, la façade principale du palais des beaux-arts. La porte immense est surmontée de l'aigle de Genève, s'appuyant sur la croix fédérale ; au-dessous la devise, renouvelée des Grecs : « Connais-toi toi-même ». Sans nous arrêter autrement, pour aujourd'hui, à la décoration superbe de ce palais, nous entrons, par une porte fermée de tentures rouge et or, dans le hall central, dont les coins sont occupés par les grandes orgues, utilisées pendant le service divin (protestant) qui a lieu tous les dimanches de 9 à 10 heures.

Ce hall forme un vaste centre, duquel partent deux longues galeries. A gauche, l'art moderne : tableaux, statues, miniatures, et la photographie ; à droite, l'art historique ou ancien, formé de collections particulières, de musées et de trésors d'église ; dans la même galerie, les merveilles de la joaillerie, de la bijouterie, de l'horlogerie et des instruments de précision. Voici donc le principal bâtiment de l'Exposition sommairement décrit. Il se trouve, comme je crois l'avoir déjà dit, sur une vaste étendue, qui, en temps ordinaire, est nommée sous le nom de plaine de Plainpalais, mais est devenue pour six mois le parc des beaux-arts. Le parc a encore reçu une série d'autres installations : l'aquarium, où sont logés les poissons les plus divers des eaux suisses ; le restaurant Excoffier, élégante construction ; le spacieux kiosque à musique ; le café-glacier de MM. Sottaz et Kaufmann ; le bâtiment des postes et télégraphes auquel est annexé le service de la presse, comprenant chambre de travail et salon de lecture ; enfin, dans le fond de la plaine, le coquet pavillon de l'industrie des hôtels, qui mériterait à lui seul une description en plusieurs articles.

Il s'agit maintenant de quitter le parc des beaux-arts. Nous avons deux moyens à notre disposition : le tramway intérieur électrique, fort commode, et le passage par le hall central, dont il vient d'être parlé. Prenons ce dernier chemin qui facilite la tâche du cicerone. Nous ouvrons l'une des deux portes au fond du hall, entre les orgues, et nous traversons un pont de bois, sous lequel nous voyons la foule circuler et les voitures rouler dans tous les sens.

Arrivés à l'autre extrémité de l'escalier, nous sommes dans la seconde enceinte de l'exposition. A gauche, les constructions originales de la collectivité des brasseurs suisses, installées avec les derniers perfectionnements, à droite le pavillon — c'est presque palais qu'il faudrait dire — de notre savant concitoyen Raoul Pictet, comprenant salle de conférences, grande salle de machines et bar.

Dans le même alignement, un grand édifice, entièrement consacré au groupe 42, alimentation, l'une des curiosités de l'exposition : on y déguste tous les produits qui se boivent, se mangent... se fument. En quittant ce grand bâtiment, nous longeons le kiosque biblique : « Tout pour la gloire de Dieu » ; celui des sociétés de tempérance : « Les méchants sont buveurs d'eau », et un édifice mystérieux : la Maternité, dans lequel sont élevés une demi-douzaine d'enfants nés avant terme.

Nous passons, sans y entrer, devant la solide maison de pierres, réservée à la police, à la gendarmerie et à une petite prison provisoire. Ce ne sont pas là nos affaires. Poursuivons.

(A suivre.)

En économie sociale, la vérité, le bien, ce sera la socialisation progressive des sources de la richesse, des instruments du travail, des conditions du bien-être universel ; ce sera le droit à la juste rémunération des œuvres, selon leur valeur ou leur utilité sociale relative, en prenant pour base le minimum, le strict nécessaire, hygiéniquement entendu.

Pecqueur.

Confédération suisse

Assurances. — Voici le texte de la décision de la commission de l'assurance, en ce qui concerne les caisses libres :

« La commission se déclare d'accord avec l'organisation des caisses inscrites dans les termes du projet, mais désire cependant que les propositions de la Fédération genevoise soient prises en considération, et que l'existence d'une caisse inscrite ne dépende pas de savoir si elle nuit à une caisse publique. La commission est en revanche d'accord pour qu'il soit édicté des dispositions protégeant l'existence des caisses d'entreprise.

La deuxième sous-commission (MM. Comtesse, Forrer, Favon, Kinkelin, Steiger (est chargé de présenter un rapport et des propositions dans le sens de cette décision. »

Militaire. — Une proposition du département militaire, relative à la réorganisation des cours de gymnastique pour les instituteurs, est actuellement soumise au Conseil fédéral. D'après cette proposition, la convocation des instituteurs aux écoles ordinaires de recrues est maintenue. Le cours actuel de gymnastique pour celles des recrues instituteurs qui n'ont pas subi avec succès l'examen de maître de gymnastique est abandonné. En revanche, toutes les recrues instituteurs seront convoquées dans l'année suivant l'école de recrues à un cours de gymnastique de 16 jours, combiné avec des manœuvres militaires. Ce cours sera compté, à ceux qui y prendront part, comme un cours de répétition ordinaire.

NOUVELLES DES CANTONS

GENEVE. — Le Conseil d'Etat du canton de Genève a pris un arrêté fort important pour la santé publique et qui aura une grande utilité, si l'application peut en être maintenue rigoureusement et avec persistance; il s'agit de la surveillance, au point de vue de la tuberculose, des vacheries où l'on va chercher du lait chaud pour les malades et pour les personnes faibles de santé. Aux termes de cet arrêté, nul ne peut exploiter une vacherie sans autorisation du département de justice et de police. Le vétérinaire cantonal veille à ce que le sol des vacheries soit étanche, que les murs soient blanchis à la chaux deux fois par an, qu'il n'y ait aucun fumier à proximité, que toutes les urines soient déversées dans un égout et qu'enfin les locaux soient suffisamment ventilés. Chaque vache, avant son entrée dans la vacherie, doit avoir subi l'épreuve de la tuberculine.

VAUD. — Nous lisons dans le *Grutli*: Dimanche 3 mai, en l'église St-François, un prédicateur rendit hommage au *Trois Huit*, approuva le *Premier Mai* et con-

clut son discours, remarquablement éloquent, à peu près en ces termes :

« Pour me résumer, le pain sans travail — à moins de vieillesse, d'infirmité ou de maladie — est une honte pour l'individu; le travail sans pain, sans sécurité, sans liberté, une honte pour la société ».

Déclaration d'une haute valeur. Nos idées marchent. Elles montent jusque dans la chaire.

Le même orateur opposa les chrétiens de nom, amateurs de formules abstraites, faisant du christianisme, non un dévouement à l'humanité opprimée, mais un bon placement, un acte de prudence bourgeoise, un versement à la caisse d'épargne de l'éternité. — Le même orateur opposa ces chrétiens formalistes, quoique généralement sincères, aux socialistes, « chrétiens sans le savoir », souvent plus près du royaume des cieux que tel ou tel pourfendeur de l'incrédulité et du socialisme.

Nous félicitons l'orateur de ses affirmations courageuses, qui plongèrent nombre d'auditeurs dans une stupéfaction profonde.

M. H. Paschoud, professeur de théologie pratique à l'Université, fut cet orateur.

Voilà de la théologie pratique! Si M. H. Paschoud trouve des imitateurs, les temples deviendront trop petits. Vivent les Trois Huit! Vive le Premier Mai!

BERNE. — *Enterrements gratuits.* — Le conseil communal de Berne, réuni mardi en séance extraordinaire, a décidé l'introduction dans la commune du système d'enterrements gratuits à partir du 1er janvier 1897. La gratuité s'étendra à la fourniture du cercueil, d'un corbillard à un cheval et à la place nécessaire à l'enterrement dans la tranchée commune.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — *Commerce de bois à brûler.* — Un marchand de bois d'un village voisin de Bienne, homme honnête que la volerie souvent constatée et encore plus pratiquée qui déshonore le commerce de bois à brûler indigne au plus haut degré, prie le *Journal du Jura* d'attirer l'attention de ses lecteurs, en particulier de ceux de la ville, sur l'ordonnance cantonale du 1er avril 1896 concernant le commerce des combustibles, qui entrera en vigueur le 1er juin prochain.

Dans l'espoir de contribuer ainsi à faire cesser un abus duquel ont à souffrir surtout les pauvres gens, nous nous empressons de reproduire les dispositions essentielles de l'ordonnance en question, toutefois en les faisant précéder des recommandations de notre correspondant, qui tendent à engager les acheteurs à faire mesurer le bois sous leurs yeux. Vous

avez à Bienne, nous dit-il, des jaugeurs officiels pour le bois, ils rendraient d'excellents services... si on les appelait à exercer leur mandat. Seulement, par une économie bien mal entendue ou de crainte de froisser le vendeur, on se passe de l'office du jaugeur. On paie son bois, non sans trouver à part soi que la pile est bien petite. Il résulte de cet état de choses un manque de confiance entre acheteurs et vendeurs dont ceux de ces derniers qui sont consciencieux — et il en reste, Dieu merci — ont le droit de se plaindre.

Passons maintenant à l'ordonnance citée au commencement de ces lignes :

Le stère (pile de 1 m. de largeur, 1 m. de hauteur et 1 m. de longueur du bois) est la mesure d'unité pour le commerce du bois de bûches, rondins, petits rondins et souches.

D'autres mesures dans la longueur du bois ne sont tolérées que lorsque la construction du four ou foyer l'exige absolument (par exemple chez les boulangers). Des livraisons de ce genre ne peuvent s'effectuer qu'après entente par écrit.

Pour le bois bûché on entend par la mesure d'un stère la quantité de petites bûches provenant d'un stère de bois de quartelage. La mesure de capacité destinée à contenir cette quantité de bois bûché s'appelle « stère de bûches » et mesure exactement 1,54 m³. Pour la vente de bois bûché depuis 1 stère de bûches et au-dessus on emploiera des caisses ou « bennes ». Pour les livraisons au-dessous d'un stère de bûches l'usage de cercles est seul admis.

Aussi bien les caisses et bennes que les cercles doivent être étalonnés. Les caisses doivent avoir les dimensions suivantes : 1 stère de bûches, 140 cm. de longueur, 110 cm. de largeur, 100 cm. de hauteur; contenance, 1,54 m³; 2 stères de bûches, 220 cm. de longueur, 140 cm. de largeur, 100 cm. de hauteur; contenance 3,08 m³.

Toutes les caisses à bois doivent porter la mention de leur contenance, claire et visible.

Les cercles doivent avoir un diamètre de 50 cm. et avec une longueur de bûches de 20 cm., 24 cercles enferment l'équivalent d'un stère de bûches, respectivement le produit en bois bûché d'un stère de quartelage.

La mesure des fagots est libre, autant pour la longueur que pour le diamètre.

La tourbe est vendue par stère, en voitures de 2 ou 4 stères. Ces voitures doivent aussi être étalonnées.

L'ordonnance entre en vigueur le 1er juin 1896, comme nous l'avons déjà dit. Les contrevenants à ces dispositions sont frappés d'une amende de 2 à 20 fr. à la première infraction, dont le montant sera doublé à chaque récidive.

Nouvelles étrangères

FRANCE. — *Municipalité socialiste.* — Samedi avait lieu la séance d'installation du conseil municipal et la constitution de la municipalité socialiste de Marseille. M. Flaissières a été nommé maire à l'unanimité.

En prenant possession de la présidence, il a prononcé un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« Nos électeurs n'ignorent pas que les attributions des conseils municipaux ne leur permettent point encore de participer à la politique générale et ils se sont substitués à nous pour réclamer dans leur souveraineté sans limites et la révision de la Constitution et l'impôt sur le revenu et le retour à la saine doctrine du libre-échange.

Loyale, hardie dans la lutte pour la justice, la population de Marseille s'est jetée dans le mouvement social auquel nous assistons; elle veut qu'il porte ses fruits, elle en attend la réparation de toutes les erreurs douloureuses affirmées par les milliers de voix de ceux qui souffrent, et elle veut que l'on se hâte! L'erreur devient crime lorsque, étant reconnue, elle reste sans réparation.

Afin qu'il ne subsiste aucun équivoque, notre population s'est ralliée sans réserve au parti socialiste. Elle a pour la troisième fois hissé sur l'hôtel de ville le drapeau des revendications prolétariennes.

Le mandat donné à notre assemblée constitue une indication précise pour le gouvernement lui-même, une injonction sévère à tous les membres des corps élus qui représentent le corps électoral de Marseille.

Le peuple a voulu être représenté à la maison commune pour l'affirmation de ses droits pour la défense de sa cause; nous saurons remplir les devoirs qu'une telle confiance nous dicte.

Au nom du peuple généreux et juste, nous administrerons, avec notre froide raison, sans passion, et, parce que le peuple est bon, nous administrerons avec impartialité et avec bienveillance.

Nous apporterons à la chose publique, à la défense des intérêts de la classe ouvrière, tout le dévouement, tout le désintéressement que nos compatriotes ont le droit d'attendre de nous. »

DANEMARK. — *Mouvement professionnel.* — C'est dans le courant de l'année dernière que pour la première fois, dans les réunions des industriels, on a ouvertement admis qu'il était utile de reconnaître les syndicats ouvriers, et d'entrer avec eux dans les relations bienveillantes. Les sentiments de sympathie qu'on exprimait pour les organisations professionnelles n'étaient que le résultat du mouvement assez accentué qui se produisait dans les

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XXIV

Les ruines des Augustins.

Bourgeois, archers, soldats du guet s'étaient portés au premier signal vers le lieu du sinistre et avaient réuni leurs efforts pour arrêter les progrès du feu, mais grâce aux précautions prises par Mercurius et dont il avait parlé encore à Humbert, grâce aux produits chimiques répandus à flots, les flammes s'étaient élevées plus menaçantes sous l'action même de l'eau que jetai à torrents la foule épressée.

Que Van Helmont n'est-il dans ce brasier! s'était écrié Humbert après avoir entendu le court rapport de Mercurius.

C'était un regret qu'avait émis le fils de La Chesnaye, mais ce regret se fût certes changé rapidement en cri d'allégresse s'il avait pu deviner la vérité.

Au moment où Mercurius provoquait l'incendie et prodiguait à l'élément destructeur les aliments les plus propres à alimenter sa rage, Van Helmont était encore dans les ruines du couvent des Augustins.

Immobile, éperdu, stupéfié par la douleur

et par le désespoir, le savant était demeuré écrasé sous le poids qui brisait son cœur dans l'un des corridors obscurs de l'abbaye ruinée, après sa fuite de l'atelier de Reynold.

Il était là comme un corps privé de son âme.

Oh! c'est que si son corps avait échappé aux mains meurtrières de La Chesnaye et de ses fils, il avait laissé son âme au pouvoir de ses ennemis; s'il s'était soustrait, obéissant à l'instinct de la conservation, à la mort suspendue sur sa tête; s'il avait fui grâce à sa connaissance des secrets de la demeure mystérieuse, il avait abandonné à la merci de Reynold et de ses frères cette Aldah qu'il aimait comme un père aime sa fille, pour laquelle il ressentait cette adoration du savant pour la science, de l'avare pour son trésor, de l'ambitieux pour le but de ses peines et de ses douleurs, et non-seulement, en sachant Aldah en la puissance de maître Eudes et de son fils, le père savait que rien ne pouvait protéger désormais sa fille contre les tentatives amoureuses de Reynold, mais encore le savant voyait lui échapper le précieux secret de son importante découverte et toute force lui être ravie.

En faisant jouer le ressort sous l'action duquel la muraille s'était entr'ouverte, en s'élançant hors d'atteinte de ses ennemis, Van Helmont avait bondi dans les ruines désertes du couvent.

Puis, après quelques instants d'une course folle au milieu des ténèbres les plus épaisses et dans ce dédale de corridors et de salles aux murailles crevassées, il s'était subitement arrêté, et à un premier mouvement de triomphe avaient succédé, terribles et douloureux, les sentiments que nous venons de décrire.

A cette douleur poignante causée par la perte d'Aldah s'adjoignaient encore d'autres douleurs presque aussi vives.

« Ainsi, s'écria-t-il dans un paroxysme de désespoir, mes travaux de vingt années détruits, la récompense de mes peines, de mes cyagrins anéantie, mes serments faussés, mes plus sages précautions rendues stériles! Oh! Dieu n'est-il donc pas pour la cause de la justice et dois-je douter de la Providence? Que faire maintenant?... Par quels moyens arracher Aldah aux mains puissantes qui l'étreignent?... Que puis-je aujourd'hui pour le fils de Blanche, cet enfant qu'un miracle seul m'a permis de rencontrer au milieu du désert, et qu'un second a préservé deux fois ce matin, sous mes yeux, d'une mort certaine! Quoi! le doigt de Dieu, si visible par instants, cesserait-il de diriger mes efforts? Non! non!... cela est impossible!... C'est encore une épreuve qu'il me faut subir... Mais Aldah!... Aldah!... Oh! j'aurais dû ne pas l'abandonner, j'ai été lâche en fuyant!.. »

Et Van Helmont se frappait le front de son poing fermé et se labourait la poitrine de ses ongles.

— Être resté près d'elle, reprit-elle après un court silence, n'était-ce pas me livrer à un trépas assuré sans profit pour personne? N'était-ce pas la livrer sans espoir de salut dans l'avenir à ces bandits sans cœur et sans conscience?... N'était-ce pas enfin abandonner la cause de celui que j'ai juré de protéger?.. »

J'ai fui le danger, non par peur pour moi-même, mais pour pouvoir encore tenter de les sauver tous deux!... Oh! cette lutte n'est pas achevée!

Mais, continuait-il en réfléchissant, quels étaient donc ces deux hommes masqués qui ont aperçu si subitement! Quels étaient ceux-là?... et que faire maintenant? que faire?.. »

Et le savant sans rival, l'homme doué par la nature d'une des plus vastes intelligences de son temps, pressait vivement dans ses doigts crispés son front baigné d'une sueur froide afin d'en faire jaillir l'idée rebelle.

Sans savoir vers quel but il dirigeait ses pas, Van Helmont s'était remis en marche...

Descendant un escalier aux degrés croulants, il avait atteint une petite cour encadrée par quatre corps de bâtiments.

L'air pur eu baignant sa tête lui rendit un peu de calme, et un pâle rayon de lune éclaira le lieu dans lequel il se trouvait.

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

syndicats du Danemark, surtout parmi les métallurgistes et les maçons du Jutland. En effet, à la suite de la fermeture des ateliers que les constructeurs de machines de Aartus avaient jugé nécessaire d'adopter, pour briser l'organisation de leurs ouvriers, les fabricants ont été forcés, par la résistance inattendue qu'ils ont rencontrée et qui était l'œuvre des syndicats, de reconnaître qu'aucun changement dans les conditions de travail ne devait désormais avoir lieu, sans avoir pris les accords nécessaires avec les organisations professionnelles.

Il en a été de même pour les maçons et les charpentiers en bâtiment, dont les ateliers avaient été fermés pour briser leurs organisations, en imposant des billets ou cartes de travail.

L'opposition faite à cette mesure vexatoire par les ouvriers, a amené aussi la capitulation des patrons, qui ont été forcés d'admettre que le fait d'être membre d'une organisation professionnelle devait être à l'avenir une légitimation suffisante pour les ouvriers qualifiés.

Il va sans dire que ces résultats importants ont augmenté l'autorité et la force numériques des Syndicats professionnels, ce qui n'a pas été sans influence sur les salaires, qui se sont relevés, même sans avoir recours aux grèves et aux boycottages.

Le Danemark possède aujourd'hui 28 organisations professionnelles, ayant ensemble 30,000 membres environ, sans compter un grand nombre d'associations qui n'appartiennent pas à la Fédération que les syndicats ont formée ensemble.

Les recettes des syndicats professionnels ont atteint, en 1894-95, presque un demi-million de francs, ce qui donne une moyenne de 16 francs environ par membre et par an; les dépenses n'ont pas dépassé 350,000 francs.

Ces détails permettent de se former une idée assez exacte du mouvement professionnel dans le Danemark, et nous autorisent à espérer que la lutte entre le capital et le travail, sans perdre de sa gravité, prendra un caractère plus en harmonie avec les intérêts de la civilisation et avec les sentiments d'humanité, qu'on ne saurait offenser impunément.

Angleterre. — Congrès ouvrier international. — Le comité des logements adresse la circulaire suivante:

Cher camarade,

En réponse au grand nombre de questions qui ont été faites au comité organisateur, touchant le prix de la nourriture et du logement, le comité de logement et de réception (Hotel and Reception Commitee), l'a estimé en gros comme suit:

Lit et (petit) déjeuner (simple, c'est-à-dire thé ou café, pain et beurre, œufs, etc.), 2 shellings six pences à 4 shellings (3 à 5 fr.).

Lit et déjeuner (substantiel, c'est-à-dire viande ou poisson, etc.), 4 à 6 fr.

En ce qui concerne le déjeuner (lunch) et le diner, il existe un grand nombre de restaurants près de la salle où se tient le congrès, où l'on parle français, allemand et italien. On y peut trouver ces deux repas au prix d'environ 3 francs chaque. Ceci n'est bien entendu qu'un à peu près et les prix peuvent varier plus ou moins. Le comité fera une liste des hôtels, logis ou restaurants; elle sera distribuée à chaque délégué.

Toutes les organisations ayant l'intention d'envoyer des délégués sont priées d'envoyer le plus vite possible leur nombre, afin qu'on s'occupe de leur ins-

tallation, s'ils le désirent. Toutes ces lettres doivent être envoyées au secrétaire du comité des logements, E. M. Aveling, 19, Buckinghamstreet, strand London, W. C.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Gorges de l'Areuse. — Au moment où les collecteurs dévoués de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse vont dans tout le canton recueillir les cotisations de l'année 1896 et tenter de recruter de nouveaux sociétaires, le Comité désire renseigner le public sur son activité et le mettre au courant de ses projets.

Le nombre des personnes qui s'intéressent aux travaux de la Société et qui le lui marquent en payant régulièrement leur cotisation a sensiblement diminué dans ces dernières années. Les collecteurs ont été éconduits à plusieurs reprises sous prétexte que les travaux en cours d'exécution dans les Gorges de l'Areuse avaient défloré la région et rendu la circulation difficile ou dangereuse. On a ainsi fait pâtir injustement le Comité dont les tracas n'ont cependant jamais été si nombreux et dont les efforts énergiques ont réussi à restreindre les dégâts à un minimum sur lequel on ne pouvait guère compter à l'origine.

Nombreux sont ceux qui affirment que les Gorges de l'Areuse sont irrémédiablement saccagées; c'est là une énorme exagération. Les deux régions les plus célèbres: la gorge du Saut-de-Brot et toute celle qui s'étend de Trois-Rod à la Grotte-du-Four sont indemnes; les dégâts n'affectent que certains points en aval du Champ-du-Moulin, ils consistent essentiellement en talus d'éboullis qui obstruent le sentier. Dès que les travaux des usines électriques seront parachevés et la contrée purgée des équipes d'ouvriers qui la bouleversent, le Comité prendra ses mesures pour rétablir le tracé normal des chemins, régaler les matériaux hétéroclites et planter les terrains dénudés de telle sorte que dans quelques années toutes traces de ces dévastations auront disparu.

Ces dégâts sont une fatalité et le Comité n'en peut mais. Peut-être lui serait-on plus reconnaissant si l'on savait que, durant deux années, c'est grâce à son insistance et à ses nombreuses démarches que les sentiers n'ont pas été absolument cancelés et fermés à toute circulation.

Il faut aussi reconnaître que ces travaux ne seront pas sans compensation pour les promeneurs; les trois usines électriques et les pompes élévatoires des Molliats constituent un ensemble d'installations mécaniques comme il en existe peu et d'un tel intérêt qu'elles formeront dans la suite pour beaucoup l'attraction principale des Gorges de l'Areuse. Puis la construction d'un chemin menant à l'usine du Pré-de-Clée a rendu accessible une région parfaitement inconnue des Gorges et d'une beauté qui stupéfiera ceux qui la verront dans son décor printannier.

L'année passée, à côté des travaux partiels qui ont eu pour but de rendre la circulation sinon très aisée, du moins possible, le Comité a fait poser sur tous les points quelque peu dangereux des sentiers une solide barrière en fer dont le coût a atteint près de 4000 fr., laissant la caisse en déficit d'une centaine de francs. Cette année, l'inondation du mois de mars a causé de tels dégâts que les réfections absorberont le produit des

cotisations. On voit que les perspectives qui s'ouvrent au Comité ne sont pas brillantes et qu'il a besoin plus que jamais de l'appui de ses sociétaires. Il adresse donc à tous ceux qui l'ont abandonné dans les mauvais jours un pressant appel et espère que de nombreuses recrues tiendront également à l'épaule et à lui permettre ainsi de poursuivre une œuvre qui ne peut s'attirer que la sympathie de tous.

Nous rappelons que la cotisation annuelle est de un franc, et que chaque sociétaire reçoit une carte de légitimation qui lui donne le droit d'assister à l'assemblée générale dans laquelle le Comité rend ses comptes et présente son rapport de gestion.

Chronique locale

Concert. — Nous avons le plaisir d'annoncer au public amateur de bonne musique, que « L'Union chorale » avec le précieux concours de l'Orchestre « L'Espérance » prépare à son intention avec « Le Printemps » cantate avec accompagnement d'orchestre et de solis, une solennité musicale de premier ordre.

Cette œuvre magistrale, dont l'exécution a été fixée au commencement de juin dans la grande salle de la Croix-bleue, nous reportera aux beaux jours de la « Cantate de Grandson » et du « Désert ».

Nous félicitons vivement la Chorale d'avoir quitté les banalités pour entrer résolument dans l'art vrai et nous croyons pouvoir lui assurer d'avance un franc succès, et qui plus est, la reconnaissance de tous les amateurs du beau.

Nous nous réservons dans un prochain article de revenir en détail sur le programme de ce concert.

Un indiscret.

Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 6 au 9 mai 1896

Naissances

Gertsch, Jeanne-Esther, fille de Albert, agriculteur, et de Louise-Esther née Robert, Bernoise.
Dubois, Henri, fils de Fritz-Adolphe, boitier, et de Emma-Eugénie née Ducommun, Neuchâtelois.
Adam, Georges-Arnold, fils de Auguste-Arnold, remonteur, et de Louise-Emma née Ritter, Bernoise.
Bögli, Martha, fille de Charles, charpentier, et de Susanna née Stauffer, Bernoise.

Promesses de mariage

Kirchhofer, Alfred-Emile, horloger, et Voland, Rosa-Elise-Bertha, peintre en cadrans, tous deux Bernois.
Cartier, James-Ulysse, employé postal, Neuchâtelois, et Petitgnat, Marie-Joséphine, horlogère, Bernoise.
Dick, Jules-Henri, concierge, Bernois, et Pfyffer née Fröhlich, Rosina, cafetier, Neuchâtelois.
Baillod, Henri-Arnold, négociant, et Robert-Tissot, Jeanne-Laure, régleuse, tous deux Neuchâtelois.
Colomb, Paul-Emile, faiseur de pendants, Neuchâtelois, et Chappatte, Alice-Esther, régleuse, Bernoise.
Coulaz, Jules-Henri, émailleur, et Guye, Louise-Bertha, horlogère, tous deux Neuchâtelois.
Huguenin, Fritz-Eugène, faiseur de secrets, et Fusier née Lambert, Lina-Aline, tous deux Neuchâtelois.

Mariages civils

Perrenoud, Charles-Adolphe, horloger, et Baillod, Marie, peintre en cadrans, tous deux Neuchâtelois.
Krummacher, Jules-Xavier, emboiteur, Lucernois, et Schmid, Alice-Thérèse, couturière, Bavaoise.
Chatelain, Anatole, graveur, Bernois, et Brandt-dit-Siméon, Fanny, lingère, Neuchâteloise.
Curtil, Auguste-Paul, horloger, Français, et Brandt, Mari-Olga, régleuse, Neuchâteloise.
Aubert, Charles-Ami, emboiteur, Vaudois, et Schläppi, Bertha-Esther, horlogère, Bernoise.

Décès

21151 Droz-dit-Busset née Girardin, Marie-Emélie, épouse de Frédéric-Polybe, née le 3 janvier 1848, Neuchâteloise.
21152 Enfant du sexe masculin, mort né à Charles-Ulysse Cugnet, Bernois.
21153 Zbären née Godet, Louise-Antoinette, épouse de Marc, née le 27 juin 1865, Genevoise.
21154 Enfant du sexe féminin, mort né à Giovanni Baragiotta, Italien.

Recensement au 1er Janvier 1896: 30,271 âmes.

Extraits de la Feuille officielle

Clôture de faillites

Succession répudiée de Lucie-Ida Jaquemine née Cachelin, de son vivant mercière, à Neuchâtel, rue des Moulins.

Date du jugement de clôture: 6. mai 1896.

Révocation de faillite

Failli: Jean Barth, terrinier, au Locle.

Date de la révocation: 4 mai 1896.

Dernières nouvelles

Lausanne. — Les obsèques de M. le juge fédéral Cornaz ont eu lieu dimanche au milieu d'une grande affluence. Le train direct de 1 h. 50, suivi lui-même d'un train spécial, avait amené un grand nombre de Neuchâtelois.

Le cortège s'est formé devant le Palais du Tribunal fédéral sur lequel le drapeau fédéral, voilé de crêpe, était en berne. Peu après 3 heures il s'est mis en marche dans l'ordre suivant: l'Union instrumentale et une compagnie d'infanterie de l'école de recrues précédaient le char funèbre que suivaient: les représentants du Conseil fédéral, MM. Lachenal et Muller, auxquels s'était joint M. Ruffy; le Tribunal fédéral; le procureur général de la Confédération et les juges d'instruction, les délégués des Chambres fédérales et du corps diplomatique; le Conseil d'Etat et les préfets du canton de Neuchâtel; les délégations de gouvernements cantonaux; les tribunaux supérieurs des cantons; le bureau du Grand Conseil du canton de Vaud; le parquet et le juge d'instruction du canton de Vaud; le tribunal du district de Lausanne; les délégations du conseil communal et de la municipalité de Lausanne; la justice de paix de Lausanne et le juge informateur; les délégations neuchâteloises. Un piquet de gendarmerie fermait le cortège.

Sur la tombe M. H. Secretan, pasteur de la paroisse de Lausanne, a pris le premier la parole; il a rappelé que le défunt était une âme profondément religieuse. M. Soldan, vice-président du Tribunal fédéral, a retracé la carrière d'Aug. Cornaz comme législateur et membre du Tribunal fédéral. M. Monnier, président du Conseil d'Etat de Neuchâtel a rappelé la part prise par le défunt à la vie neuchâteloise, son œuvre et en particulier le code pénal. Enfin, M. Jean Berthoud a prononcé quelques paroles et un touchant adieu au nom des amis personnels du défunt, puis M. H. Secretan a remercié, au nom de la famille, les autorités et les autres participants, après quoi la foule s'est écoulée, recueillie, après cette émouvante cérémonie.

Un précieux renseignement

Beaucoup d'enfants, de personnes faibles, ayant l'estomac délicat, auxquelles on conseille un Dépuratif agissant à la manière de l'huile de foie de morue, prendront sans la moindre répugnance, sans malaises ni dégoûts, le véritable Sirop Dépuratif au brou de noix ferrugineux de FRED. GOLLIBZ, pharmacien à Morat. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies. 22 ans de succès. Prescrit et recommandé par beaucoup de médecins

841 6

Pension, Ration, Cantine
26, rue de l'Industrie, 26

Dès aujourd'hui on servira la pension à la ration et cantine. On demande quelques bons pensionnaires. On pourra aussi avoir le logis. Se recommander, LE TENANCIER

Yaccination
TOUS LES JOURS
de 1 à 2 heures, chez le
DR. Goullery

Demandez partout
L'APÉRITIF VAUCHER
— TÉLÉPHONE —
165

DÉPÔT DE LA
Brasserie Ulrich Frères
Bière en litres et en bouteilles
JACOB ISCHER
Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connus et renommées à des prix et des conditions très avantageuses. Fournitures et pièces de rechange.
J. F. ZEBER.
Rue du Parc 10 CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 10

une grande quantité de
A VENDRE BOMBONNES
neuves et usagées ainsi que de la
PYRALITE; pipes, pièces, barils et des bois pour réparations de fûts à un prix avantageux.
339
12 — Rue du Rocher — 12

Café-Restaurant
9, Rue du Premier-Mars, 9

Le sousigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il a repris la suite du Café des Amis. L'établissement étant remis à neuf, il saisit l'occasion pour se recommander.
313
Consommations de 1er choix
Bière de la Brasserie Ulrich frères.
Jean REICHEN,
ci-devant ten. du Café du Stand.

Café-Boulangerie
8, RUE DU GRENIER, 8
TOUS LES LUNDI

Sâteau au Fromage
Se recommander,
E. C. PRÉTRÉ.
307

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Occasion exceptionnelle

La liquidation des marchandises de la masse en faillite de dame **Mamie-Rougnon** se continue au magasin Rue du Premier Mars 15, chaque jour ouvrable de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Encore un grand choix de magnifiques vêtements peluche, velours ou jersey pour garçons, roquettes en tous genres pour fillettes, chapeaux et capotes soie et dentelles pour bébés, bérêts, toques en peluche, tabliers pour enfants, tailles blouses, confections pour dames et jeunes filles, tabliers de fantaisie et de ménage, corsets depuis 3 fr., couvertures de poussettes, cravates, etc.

Pour activer la réalisation, il a été fait un rabais considérable sur les prix d'inventaire.

292 **L'Administration de la masse.**

Réouverture du Café-Restaurant-Brasserie **Alpenrösli**

rue des Grages, confortablement installé et tenu par **Jⁿ Muhlethaler**. — Bière renommée de la Brasserie Ulrich frères. — **Diners** à toute heure. — **Pension, Ration, Cantine**. — Salle à manger au premier étage.

331 Se recommande, Le Tenancier.

Northern Assurance Company

Compagnie d'assurances contre les risques d'incendie et sur la vie
Ayant son siège à Londres — Concessionnée dans le canton

Capital social : 75 millions de francs

Agence générale pour la Suisse à **BALE**

Représentée par **M. GUILLAUME ISLER**

Rue du Temple Allemand 101, **CHAUX-DE-FONDS**
agent pour le canton de Neuchâtel 235

Grand Café-Brasserie-Restaurant du **SQUARE**

en face de la Gare, Chaux-de-Fonds

Venant de reprendre la suite du Café-Brasserie du Square, depuis le 23 avril dernier, je me recommande à mes amis et connaissances, ainsi qu'au public en général. — Excellente bière de la Brasserie Muller. — *Consommation de premier choix.* — **Restauration à toute heure.**

Numa Sandoz

ancien tenancier de la Brasserie de la Promenade à Neuchâtel.

Pommade pour la pousse de la barbe et des cheveux



Rien de meilleur pour faire pousser une barbe belle et forte chez les jeunes gens. Excellente aussi pour la tête, elle fortifie la chevelure et favorise la croissance des cheveux. Inoffensive et facile à employer. Ne pas confondre avec d'autres produits sans aucune valeur. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts.

Essence à friser les cheveux

Les cheveux humectés de cette essence se frisent en séchant et forment de jolies boucles naturelles. Ne nuit nullement. 1 flac. Fr. 3. port 35 Cts

Lotion antipelliculaire

Excellente pour faire disparaître les écailles et les démangeaisons sur la tête; très efficace contre la chute des cheveux et la tête chauve; fortifie les cheveux. 1 fl. Fr. 3, port 35 Cts.

Nouvelle teinture orientale

pour teindre les cheveux de la barbe et de la tête d'une manière durable en noir, brun et blond, donne aux cheveux gris la couleur naturelle. Ne contient aucune substance plombière. par conséquent inoffensive. Prix Fr. 4, port 35 Cts.

Eau cosmétique

Excellente pour laver la peau foncée, jaune, rude et gercée, la figure, le cou, les bras et les mains, donne un teint blanc, frais et tendre. A recommander aussi spécialement contre les impuretés de la peau, rougeur, taches à la figure et nez rouge. Conserve la peau tendre et brillante jusqu'à la vieillesse et empêche les rides. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts.

L'expédition ne se fait que par **Karrer-Gallati** à Glaris.

Dépôt: Chaux-de-Fonds, **J. B. STIERLIN**, Place du Marche.

Combustibles

Bois de foyard, Sapin & Branches bûché ou non

ANTHRACITE, BRIQUETTES, HOUILLE, COKE, CHARBON
Foyard et **CHARBON NATRON**. — Prompte livraison.

COMMANDES :

Au Chantier Prêtre

et au **MAGASIN**
16 a, Rue Neuve, 16 a 40

Ouverture de Magasin

Mme E. JOLY, avise ses amis et connaissances ainsi que le public en général, qu'elle vient d'ouvrir un magasin d'Épicerie et Mercerie

Rue du Progrès 57

Tous les jours Œufs et Beurre frais, Fromage de la Gruyère. Tous les dimanche et lundi de beau temps, Jambons et Saucisses de paysan, cuits, pour les promeneurs.

Vin rouge, depuis 30 c. le litre.

Vin blanc de Neuchâtel ouvert, à 70 c. le litre.

Petit gris de 1894, à 1 fr. la bouteille (verre perdu).

Malaga doré pour malades.

Par des marchandises de première qualité et un service prompt et actif, elle espère mériter la confiance qu'elle sollicite. 323

Ecole d'Art

CLASSE DE GRAVURE

Les jeunes gens âgés de 14 ans, désireux d'apprendre le métier de GRAVEUR peuvent se faire inscrire dès maintenant auprès de M. **William AUBERT**, au Collège industriel, salle 41. Il donnera tous les renseignements nécessaires. Les examens d'entrée seront fixés ultérieurement. — L'apprentissage commencera vers le 15 août. 311

Le Président de la Commission d'école **Paul MUNZINGER**.

ARTICLES de Ménages — Fer battu — Fer émaillé — Outils de jardin — Outils agricoles — MEUBLES de jardins

Guillaume NUSSLÉ

Rue Léopold-Robert
CHAUX-DE-FONDS

Serrurerie pour Bâtimens — LIMES — Outils anglais — Quincaille et Ferronnerie — Coutellerie de TABLE — Couteaux de poche — Brosserie

MACHINES à COUDRE

Atelier de Réparations SPÉCIALITÉ

Fournitures — Pièces de rechange SE RECOMMANDE

Ls. HURNI, Mécanicien

Représentant principal de la maison **Räber**. — Prière de s'adresser directement pour tous systèmes de machines

41, rue de la Demoiselle, 41

Magasin & appartements

A louer de suite et à de favorables conditions un **petit magasin** ainsi que plusieurs **appartements modernes** de 2 et 3 pièces avec toutes dépendances.

S'adresser à **M. P. G.-Gentil**, gérant, rue du Parc 83, à la Chaux-de-Fonds. 327

AVIS

Le soussigné annonce à ses nombreux amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il a ouvert samedi 2 mai, rue St-Pierre 14, vis à vis de la brasserie V. Hauert, un

Magasin de Coiffeur

Parfumerie et Brosserie

Il espère, par un travail propre et consciencieux, mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer. **Emile ARROULD.**

Echantillons par retour du courrier
GETTINGER & Co, ZURICH Maison le mieux assorti en

Etoffes à laver **ETOFFES DE LAINE ET DE SOIE** pour Blouses, Costumes et Jupons, etc. Beaux assortiments. — Prix très bon marché.

Etoffes pour Robes de Dames
Etoffes p. Vêtements de Monsieur
Confections et Blouses pour Dame et Jeunes Filles

Madapolam, Indienne, garanti bon teint. Coupon suffisant pour robe complète depuis Fr. 3 40 jusqu'à Fr. 12 40

Dès aujourd'hui **OUVERTURE** du
Magasin de TABACS & CIGARES
et Fournitures de Bureaux
au
Grand Hôtel Central

Rue Léop.-Robert 21 **PASSEMENTERIE MERCERIE** CHESTRATE CHAUX-DE-FONDS 21 Rue Léop.-Robert

Spécialité de Garnitures

pour Robes Ameublements
Empiècements et Colliers Franges à boules
Galons et Cachepoints Embrasses — Glands
Dentelles — Entredeux Cablés — Cordons
Rubans — Plissé Galons — Lézardes
Boutons — Agrafes Franges pour Stores

FOURNITURES pour TAILLEUSES. — Prix modique 271 **C. STRATE.**

E^l BAYER, Chaux-de-Fonds

21, Rue du Collège, 21

Teinturerie et lavage chimique

Recommande son établissement des mieux installés à l'honorable public.

TÉLÉPHONE 164 TÉLÉPHONE

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1.
111, Demoiselle 111.

Vinaigre x ne fines herbes, pur vin à 45 Ct. le litre

Bonnes Sardines à 35 Ct. la boîte

SAVON de Marseille sec
marque Abat-jour 72 % d'huile la meilleure; morceaux à 35 et 40 ct., 60 % à 30 cent.

Coiffures de Dames

Mme **SCHIFERDECKER**

86, Rue de la Demoiselle, 86
Elève du Professeur Petitjean de Paris

Coiffures anciennes et modernes

Lavages de tête. *Schampooing*

Bals — Noces — Soirées

Se rend à domicile. — Forte remise par abonnement. 324

Parfumerie fine

Savonnerie. — Ecailles

Depuis Samedi 2 mai

Le Café de Tempérance

est ouvert 300

4, rue de la Demoiselle, 4

Bonne consommation. Service propre et actif. — Se recommande à chacun. **LE TENANCIER.**

F. MENNEL, Ebéniste

Rue Léopold-Robert 82

se recommande à l'honorable public pour la fabrication de meubles soignés et simples. Réparations de billards. Polissage de pianos et réparations de tous meubles. 329

PRIX TRÈS MODÉRÉS